



Rétractation achat lunette

Par **val 57**, le **14/04/2025 à 18:38**

Bonjour, peux t- on annuler une commande de lunettes, dont j'ai moi même payé la totalité. Pas encore envoyé la facture à la mutuelle. Le droit de rétractation de 14 jours s applique t-il et doivent ils me rembourser.

Merci. Cordialement

Par **jodelariege**, le **14/04/2025 à 18:43**

bonjour

si vous les avez achetées en magasin il n'y a pas de droit de rétractation

appelez peut etre le magasin pour savoir si les lunettes sont déjà commandées / en fabrication: si oui on ne pourra pas vous rembourser

si non, peut etre...

Par **val 57**, le **14/04/2025 à 18:55**

Il s'agit de lunettes de vue avec un devis signé, ça change rien?

Par **jodelariege**, le **14/04/2025 à 18:58**

vous les avez commandées et payées chez un opticien? dans le magasin?

Par **val 57**, le **14/04/2025 à 19:01**

Oui

Par **jodelariege**, le **14/04/2025 à 19:11**

il n'y a pas de droit de retractation pour un achat en magasin ;et d'autant plus quelles sont adaptées à votre vue ; donc l'opticien ne pourra pas les vendre à quelqu'un d'autre

voyez donc avec l'opticien si il est encore possible d'annuler ;peut etre que la fabrication n' a pas commencé mais sinon vous etes obligée de les prendre et pas de remboursement

Par **val 57**, le **14/04/2025 à 19:20**

Merci pour votre réponse.
Bonne soirée

Par **jodelariege**, le **14/04/2025 à 19:41**

avec plaisir .bonne soirée à vous aussi